

Le cheminot **Cfdt:**t de France

N° 71 ◊ 2023 ◊ 1,60 €

LA CFDT CHEMINOTS, PRÉSENTE ET DÉTERMINÉE SUR LES SUJETS D'ACTUALITÉ

DANS CE NUMÉRO

DOSSIER NAO | 4

POINT FRET | 7

POINT RÉSEAU | 8

LA CPRP DEVIENT CRPRF | 14

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 | 15

INTERNATIONAL CAMPAGNE GET HOME SAFELY | 17

ACTUS EN RÉGION | 18

LOGEMENT | 20

JEUNES, THE EVENT | 21



Optez pour une
mutuelle engagée,
solidaire, proche
de vous



Mutuelle Entrain, au plus près des cheminot(e)s depuis toujours.

Mobilisées au plus près de vous, nos équipes connaissent parfaitement vos besoins, que vous soyez en activité ou retraité(e). **Découvrez nos offres de bienvenue*** et choisissez la formule adaptée à vos besoins.



4 formules
dans la gamme Classique



4 formules
dans la gamme 50 ans et +



Réalisez votre devis en ligne sur :
www.mutuelle-entrain.fr

* Offres de bienvenue à découvrir
sur notre site Web.



0 809 40 54 54

Service gratuit
+ prix appel

* Voir conditions offre de bienvenue sur notre site internet mutuelle-entrain.fr
Mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité, SIREN 775 558 778.
Crédits photos : Mutuelle Entrain-Freepik.



ÉDITO

Thomas Cavel,
Secrétaire Général de la CFDT Cheminots

L'année 2023 touche à sa fin et la traditionnelle heure du bilan sonne. Comme chaque année, nous pourrions essayer de faire le jeu des différences entre ce qui était prévu en début d'année et ce qui s'est réellement passé.

Bien qu'instructif, l'exercice peut paraître un peu vertigineux. Pourquoi ? Parce que l'année 2023 aura été marquée par des événements hors-normes, inattendus, déterminants. Certains étaient prévisibles, d'autres non.

Tout d'abord, 2023 a été l'année d'une mobilisation puissante et sans faille contre la réforme des retraites aussi injuste que brutale. Exemple, elle aura montré durant le premier semestre la vitalité de l'engagement syndical, la détermination d'un discours construit et argumenté face à une succession d'arguments d'autorité portés par le Gouvernement pour faire passer, coûte que coûte, sa mauvaise réforme.

La CFDT a été en pleine lumière durant tout le conflit, assumant son rôle de leadership syndical, avec une parole forte et constante. La CFDT Cheminots, elle, a pris pleinement sa part dans la mobilisation et je vous remercie très sincèrement pour votre engagement et votre indispensable participation. Le résultat n'est évidemment pas celui que nous souhaitions.

Il aura fallu néanmoins que le Gouvernement utilise tous les artifices constitutionnels pour parvenir à ses fins. Le syndicalisme en général et la CFDT en particulier ont montré leur indéniable utilité. Alors que certains ne rêvent que de pouvoir se passer des « corps intermédiaires », la force et la vitalité du mouvement ont été le plus cinglant des démentis. L'été a lui remis au centre l'urgence climatique. Les épisodes de sécheresse et de canicule montrent, une fois encore que seule l'action pour une transition écologique et énergétique juste doit primer. Et pourtant, une fois les mots posés, les décisions politiques ont tôt fait d'aller à l'encontre.

C'est ainsi qu'au mois de mai 2023, le ministre des Transports annonçait aux organisations syndicales de la SNCF la mise en place d'un scénario de « discontinuité » qui conduit à la liquidation pure et simple de Fret SNCF. Le résumé de l'affaire ?

Simple, triste et inacceptable :

La Commission Européenne a lancé une enquête sur des aides supposément illégales octroyées par l'État à Fret SNCF. Plutôt que de se battre, le gouvernement a accepté et appliqué avec une coupable célérité la mise en place d'un plan de « discontinuité ».

Par ce choix du pire, Fret SNCF est sur la voie de la liquidation. La SAS Fret SNCF doit être séparée en deux filiales, ouvrir son capital, laisser 23 flux structurants à la concurrence et supprimer 10% de ses effectifs. Un véritable gâchis humain, industriel et écologique.

D'ailleurs, un rapport de la Commission Européenne confirme l'analyse de la CFDT Cheminots indiquant que le scénario de discontinuité « provoquerait un report massif du transport de marchandises vers la route ». **Une grave insulte à l'avenir en somme.** La CFDT Cheminots attend une réponse de l'Etat sous un délai de 2 mois et se réserve le droit de saisir la justice suite à ses mises en demeure.

Le contexte économique aura également lourdement pesé. Les négociations sur les salaires qui ont eu lieu ont montré l'importance d'aller chercher des mesures concrètes et immédiates pour toutes les cheminotes et tous les cheminots.

L'agenda social aura été chargé avec, également, des négociations sur la pénibilité, les fins de carrière et l'amorce de discussions sur les JO.

La CFDT Cheminots, mobilisée, aura porté les revendications des adhérents et militants. Des avancées importantes ont été actées. Pour autant, n'en doutez pas un instant, notre engagement à poursuivre et amplifier nos revendications et nos actions pour consolider et améliorer les droits des salariés se poursuivront dès le début de l'année.

Discussions sur les métiers, salaires, JO, diversité, etc, les sujets sont nombreux dans la branche ferroviaire. Nous serons présents et déterminés.

●● **TOUTE L'ÉQUIPE DE LA CFDT CHEMINOTS VOUS SOUHAITE DE PASSER DE BELLES ET BONNES FÊTES, ENTOURÉS DES VÔTRES ET PLEINES DE MOMENTS HEUREUX !** ●●



5, rue Pleyel | 93200 Saint-Denis
www.cfdtcheminots.org
contact@cfdtcheminots.org
CFDT-Cheminots-Officiel
@cfdtcheminots



Le Cheminot de France
#71/ 2023
N° CPPAP : 0722 S 07026

Directeur de la publication
THOMAS CAVEL

Directeur adjoint de la publication
SÉBASTIEN MARIANI

Rédacteur en chef
ANNE GUEZENNEC

Première rédactrice-graphiste
CAMILLE PAGANELLI

Crédits photo
CFDT, DR, FREEPIK & FLATICON



PHOTO COUVERTURE © FREEPIK
CE NUMÉRO COMPREND UNE PUBLICITÉ
ENTRAIN EN PAGE 2 UNE PUBLICITÉ MGC
EN 4^e PAGE DE COUVERTURE



UNE NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE (NAO) CRUCIALE !

Du Covid à la guerre en Ukraine, le pouvoir d'achat des français n'avait plus été tant malmené depuis les années 80. Les conséquences de ces trois dernières années sont multiples pour les Français, les entreprises et les salariés.

Le Groupe SNCF n'est pas exempt, et au-delà de l'inflation se sont invitées les difficultés à recruter et à fidéliser. Alors que l'année 2023 est marquée par une augmentation des prix visant nombre de postes budgétaires (carburant, alimentaire, services, énergie ...), le pouvoir d'achat est la priorité numéro 1 des Français.

C'est donc dans un contexte économique tendu que s'est déroulée la Table Ronde NAO du 8 Novembre dernier. D'un côté de la table l'entreprise (également impactée par l'inflation) faisant preuve de la plus grande prudence, de l'autre la CFDT cheminots bien décidée à améliorer concrètement les salaires et le pouvoir d'achat de toutes les cheminotes et tous les cheminots.

RETOUR SUR PLUSIEURS SEMAINES DE NÉGOCIATIONS

Après avoir évalué le contexte économique national la CFDT Cheminots revendiquait notamment :

- Une augmentation générale des salaires
- Des mesures spécifiques en faveur des salaires les plus bas et ceux de début de carrière
- La mise en place d'un système de Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA)
- La revalorisation des Éléments Variables de Solde (EVS)
- Un véritable 13ème mois
- Un accord de Partage de la Valeur



RÉMUNÉRATION ET DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

- Une augmentation générale de 1,8% pour l'ensemble des salariés
- Des mesures spécifiques applicables à la grille des statutaires et une équivalence stricte pour les agents contractuels :
 1. Majoration du coefficient hiérarchique (+2,2% de la PR5 à la PR10 et + 0,5% de la PR11 à la PR16)
 2. Tous les salariés à la PR4 passent à la PR5

STATUTAIRES

L'amélioration de la grille est une revendication forte de la CFDT Cheminots. Nous avons fait inscrire dans le projet d'accord :

- La majoration du contingent en niveaux à 15%
- La mise en place d'un délai de séjour maximal de 5 ans jusqu'à la classe 6 incluse

CONTRACTUELS

Parce que la CFDT Cheminots défend TOUS les salariés, elle a poussé pour obtenir des mesures spécifiques aux agents contractuels :

→ L'enveloppe augmentation individuelle des contractuels :

1. Des classes 1 à 6 : + 1,3%
2. Des classes 7 à 8 : +1,5%

Maintien de l'enveloppe de 3% pour les jeunes embauchés dans les classes 1 à 6

- Mesures spécifiques en faveur de l'encadrement :
 1. Création de la PR-37 pour 20% des agents positionnés sur la PR-36 (sur 5 ans)
 2. Revalorisation de l'indemnité DPX, DUO et DET de 15%

- Mesures spécifiques en faveur des roulants :
Une Prime de Fin d'Année (PFA) complétée à hauteur de la Valeur Moyenne Théorique (VMT) applicable pour tous les roulants et leur DPX à partir de Décembre 2023

- Revalorisation des allocations et indemnités:
 1. Indemnité de réserve majorée de 25€ par mois pour les métiers concernés par la réserve (INAR comprise)
 2. Revalorisation de 4% des indemnités de Dimanche / Fêtes et nuit

PARTAGE DE LA VALEUR

Alors que la CFDT revendique un **ACCORD** en faveur du partage de la valeur, cette année, la direction a décidé de verser une **PRIME** de partage d'une valeur de 400 euros versée en décembre 2023.

Afin de rendre la mesure applicable, une consultation des élus du CCGPF a été organisée le 29 novembre dernier, et alors qu'une majorité de votes en faveur du versement de la prime était nécessaire les Organisations Syndicales se sont positionnées de la manière suivante :

CFDT	A voté Pour
CGT	N'a pas participé au vote
UNSA	A voté Pour
SUD Rail	N'a pas participé au vote

**LA CFDT ET L'UNSA AYANT REPRÉSENTÉ 100% DES VOTANTS,
LA PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR A DONC ÉTÉ ACTÉE !**



MOBILITÉ DURABLE

Comme l'année dernière le Forfait Mobilité Durable (FMD) est repris au sein de l'accord NAO.

- Le montant maximum versé sera de 400 euros
- 150 € d'aide à l'achat d'un vélo
- Une prise en charge à hauteur de 75% des frais d'abonnement aux transports en commun

En complément des mesures issues listées, l'entreprise s'est engagée à ouvrir différents travaux avec les Organisations Syndicales sur :

- L'encadrement (usure au travail, fin de carrière, surcharge de travail, respect des équilibres vie pro vie perso, droit à la déconnexion...)
- La grille des statutaires (délais de séjour, déblocage grille, recouvrement inter-collèges...)
- L'indemnité de résidence (meilleure prise en compte des spécificités logement par région, possibilité d'attribution de cette indemnité aux contractuels ...)
- Les conditions d'exercice des métiers (issu des travaux menés par les SA, notamment sur l'usure au travail et la fin de carrière)

LA CFDT PRENDRA TOUTE SA PLACE DANS CES GROUPES DE TRAVAIL POUR PORTER TOUJOURS PLUS DE JUSTICE SOCIALE POUR TOUTES ET TOUS !

Incertitudes quant à l'application de l'accord signé par la CFDT :

Après avoir consulté ses structures, la CFDT Cheminots, en responsabilité, a signé le projet d'accord NAO. Pour autant, au terme de la période d'ouverture de signature, sa mise en œuvre s'est trouvée compromise car l'accord n'avait pas remporté les 50% de signatures nécessaires à son application pleine et entière. La CFDT Cheminots avait anticipé cette situation. Elle avait adressé un courrier au Président et au DRH du Groupe Public SNCF pour demander l'application intégrale des mesures négociées, auquel ils ont répondu favorablement. Pour la CFDT Cheminots, l'engagement dans la négociation doit être au bénéfice des salariés.

Thomas Cavet || Sabine Le Toquin.
 Secrétaire Général || Secrétaire Nationale
 de la CFDT Cheminots



Pour aller plus loin
 Pour consulter les courriers relatifs à la
 NAO entre la direction de la SNCF et la CFDT
 Cheminots, cliquez ici :

LA CFDT-CHEMINOTS FORTEMENT MOBILISÉE À BRUXELLES POUR MANIFESTER CONTRE L'AUSTÉRITÉ 2.0 ET PLAIDER EN FAVEUR DU FRET FERROVIAIRE !

Le 12 décembre dernier se déroulait à Bruxelles, une manifestation organisée par la CES (Confédération Européenne des Syndicats) pour exprimer une forte opposition au projet de lancement du programme d'austérité 2.0 prévu pour l'année à venir.

Lors de cette manifestation ETF avait demandé à ses affiliés cheminots de venir nombreux car elle mettait en place une action forte pour défendre le Fret ferroviaire. Les cheminots d'ETF avaient un message important à adresser à la Commission Européenne : plus d'investissements publics pour stimuler le transport ferroviaire de marchandises dans toute l'Europe et le déclarer comme un service d'intérêt public.

ETF est fortement impliqué aux côtés de ses affiliés français et allemands suite aux enquêtes menées sur Fret SNCF et DB Cargo pour avoir prétendument reçu des aides d'état illégales.

Le transport ferroviaire de marchandises est un modèle de durabilité environnementale, émettant 9 fois moins de Co2 que le transport routier pour les mêmes quantités de marchandises. Chaque train de marchandises en Europe remplace effectivement plus de 50 camions sur les routes, faisant du Fret ferroviaire l'un des moyens de transport de marchandises les plus respectueux de l'environnement. Cela joue un rôle central dans la réalisation des objectifs ambitieux du Green Deal.

Cependant, malgré l'objectif de la Commission Européenne de doubler la part modale du Fret ferroviaire d'ici 2050, la part modale actuelle du rail dans le transport de marchandises européen se situe à un plus bas niveau historique de 11,5 % en 2020 depuis la libéralisation du secteur en 2006.

L'ETF exige sans équivoque, que la Commission Européenne mette fin aux enquêtes sur ces entreprises et désigne plutôt le Fret ferroviaire comme un service d'intérêt général. Au lieu de promouvoir des mesures d'austérité et de pénaliser les autorités qui investissent dans ce mode de transport respectueux de l'environnement, la Commission Européenne devrait lancer des politiques encourageant les investissements dans le Fret ferroviaire.

La CFDT Cheminots était très bien représentée à côté de sa fédération FGTE-CFDT grâce à ses nombreux militants qui avaient fait le déplacement à Bruxelles pour venir exprimer leur colère et exprimer leur solidarité européenne.

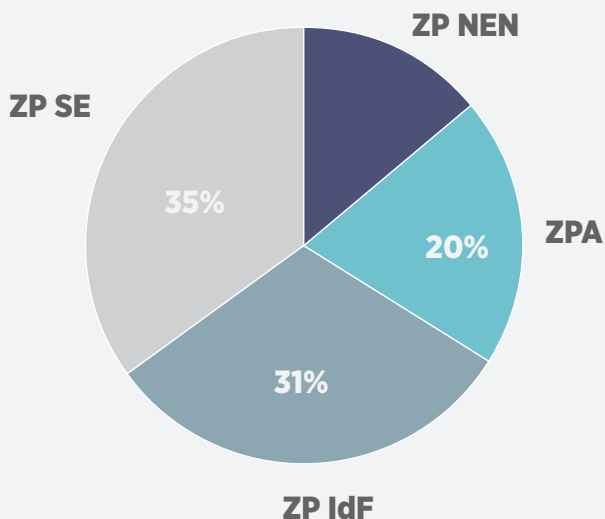
Texte || Céline Ruffié



MAINTENIR DEMAIN : RETOUR SUR L'ENQUÊTE EXCLUSIVE DE LA CFDT CHEMINOTS

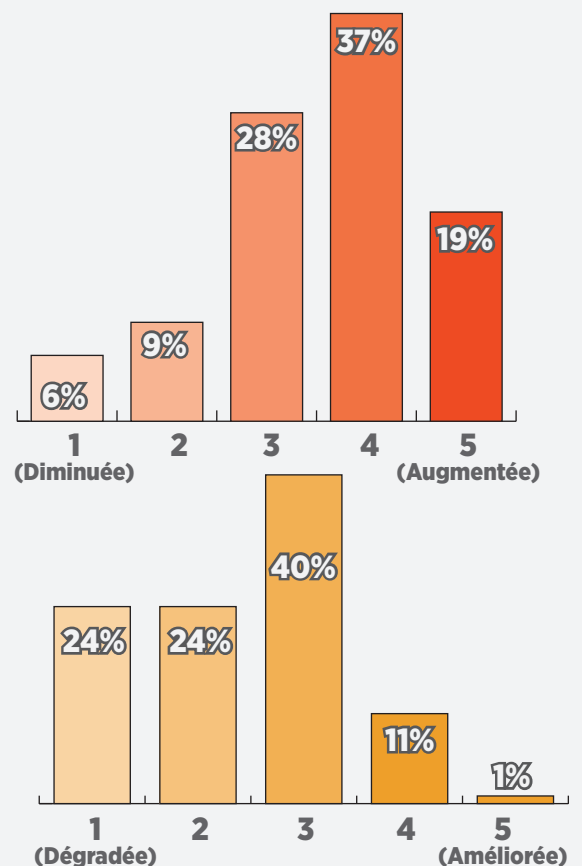
Plusieurs centaines d'agents concernés ont répondu à l'enquête envoyée par la CFDT cheminots aux agents des Infrapôles. Les résultats de cette enquête laissent apparaître une grande source d'inquiétude et de découragement parmi les agents concernés. Ce questionnaire s'est attaché à différencier les agents des vagues 1 et 2 (les établissements passés en mode « Maintenir Demain » en 2022 et 2023, et ceux de la vague 3 dont la mise en œuvre est prévue au 1er janvier 2024. Passage en revue des résultats.

PARTICIPATION PAR ZONE DE PRODUCTION

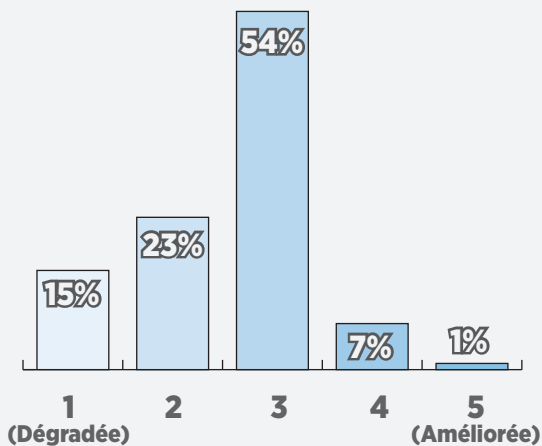


PENSEZ-VOUS QUE LA SÉCURITÉ DU PERSONNEL SE SOIT DÉGRADÉE OU AMÉLIORÉE ?

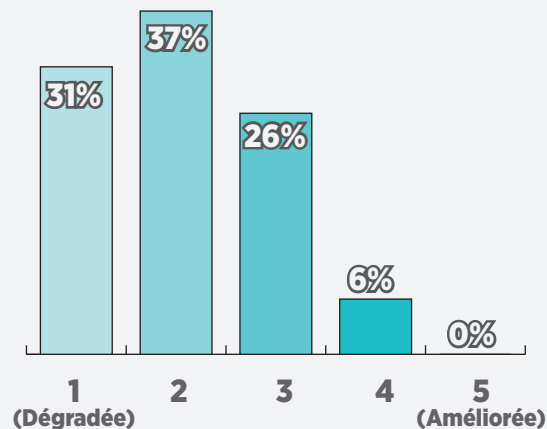
PENSEZ-VOUS QUE VOTRE CHARGE DE TRAVAIL A AUGMENTÉE OU DIMINUÉE AVEC MAINTENIR DEMAIN ?



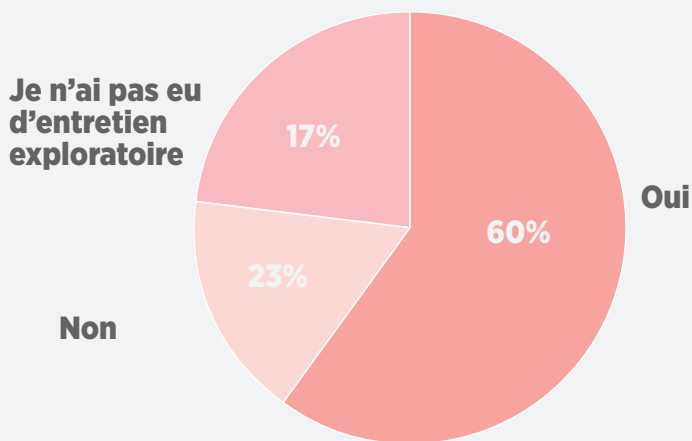
PENSEZ-VOUS QUE LA SÉCURITÉ DES CIRCULATIONS SE SOIT AMÉLIORÉE OU DÉGRADÉE ?



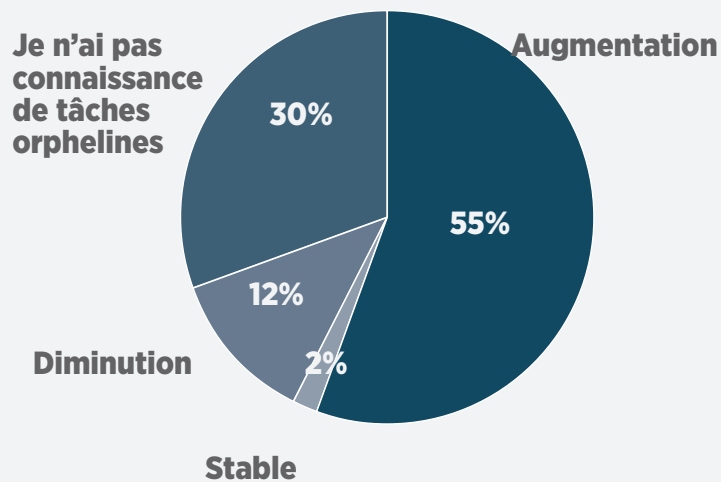
PENSEZ-VOUS QUE LA PRODUCTION SE SOIT AMÉLIORÉE ?



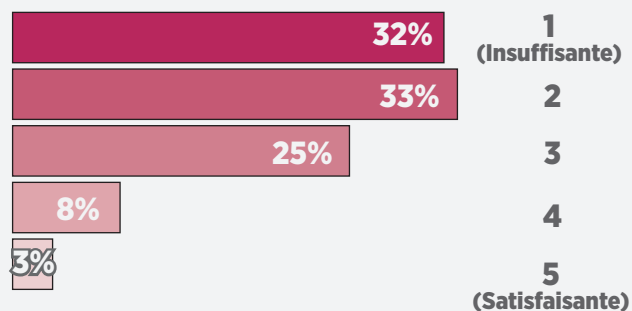
LE POSTE QUI VOUS A ÉTÉ CONFÉ CORRESPOND-IL AU SOUHAIT QUE VOUS AVEZ FORMULÉ LORS DE VOTRE ENTRETIEN EXPLORATOIRE ?



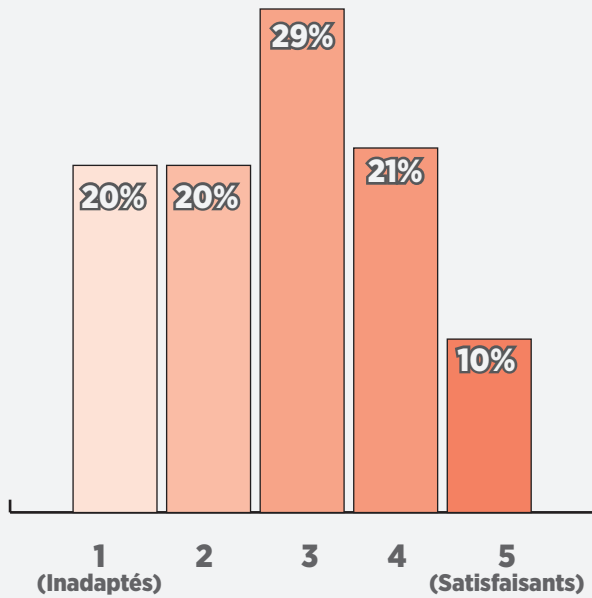
QUE PENSEZ-VOUS DE L'ÉVOLUTION DES TÂCHES ORPHELINES DEPUIS LA MISE EN ŒUVRE DE MAINTENIR DEMAIN ?



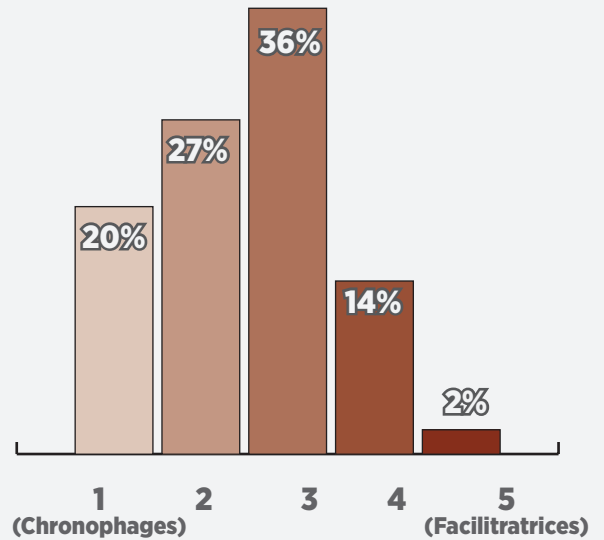
PENSEZ-VOUS QUE LA FORMATION SOIT SUFFISANTE ?



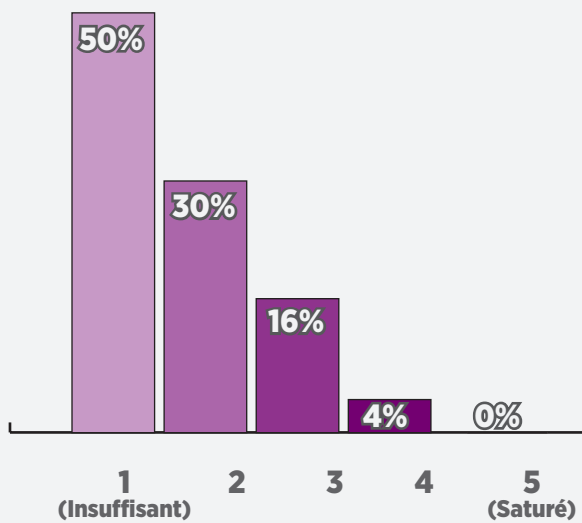
PENSEZ-VOUS QUE LES LOCAUX SONT ADAPTÉS ?



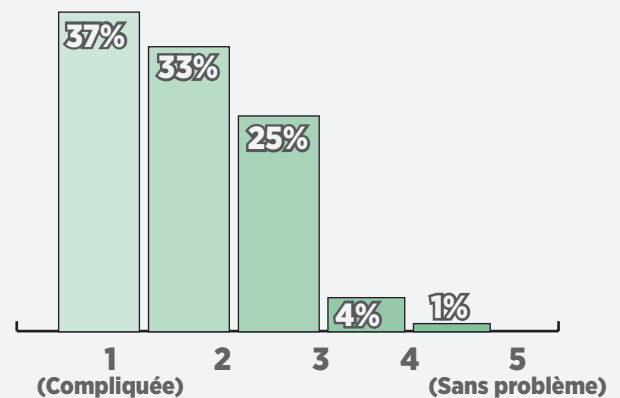
PENSEZ-VOUS QUE LES APPLICATIONS INFORMATIQUES SONT ?



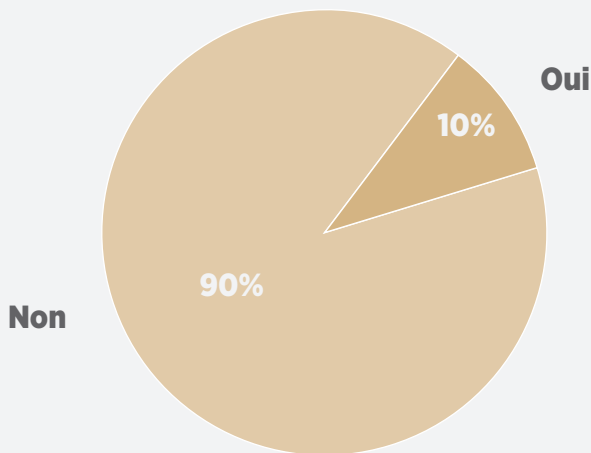
PENSEZ-VOUS QUE LE DIMENSIONNEMENT DES COLLECTIFS EST SUFFISANT ?



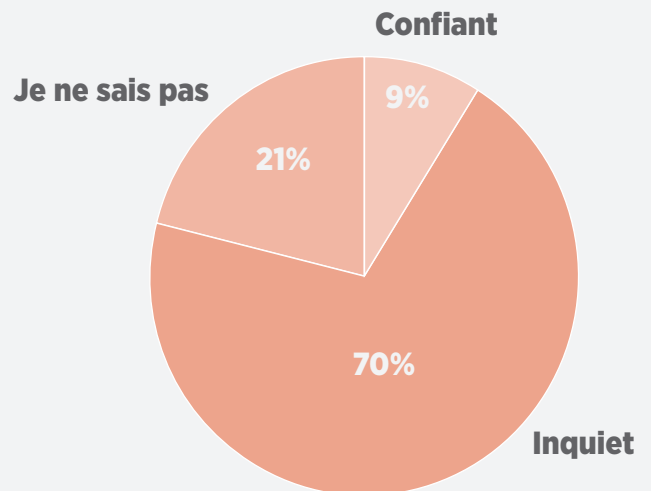
COMMENT QUALIFIEZ-VOUS LA MISE EN ŒUVRE GLOBALE DU PROGRAMME MAINTENIR DEMAIN ?



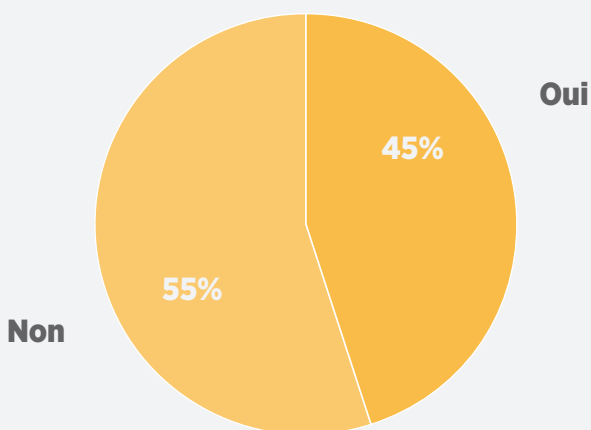
PENSEZ-VOUS QUE LES DIFFICULTÉS SONT PRISES EN COMPTE AFIN DE FAIRE ÉVOLUER LE MODÈLE MAINTENIR DEMAIN ?



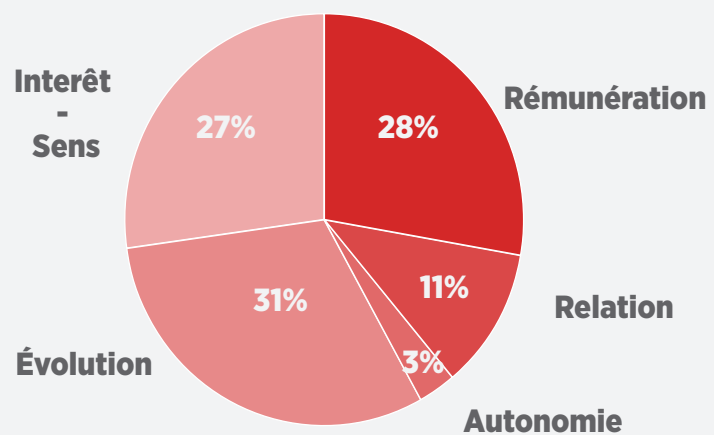
COMMENT ENVISAGEZ-VOUS VOTRE AVENIR AU SEIN DE SNCF RÉSEAU ?



ENVISAGEZ-VOUS DE QUITTER SNCF RÉSEAU ?



CE QUI VOUS Pousse À ENVISAGER DE QUITTER SNCF RÉSEAU ?
(QUESTION POSÉE À CELLES ET CEUX QUI ENVISAGENT DE QUITTER LA SA RÉSEAU)



ANALYSE CFDT :

le questionnaire confirme que le mode « Maintenir Demain » n'est pas digéré par les agents qui ont subi cette réorganisation. Pour les agents, Maintenir Demain devait être générateur de mieux vivre au travail, et par ricochet d'une meilleure production, en efficacité et en sécurité.

Maintenir Demain devait favoriser une sérénité dans la tenue des postes, dans des locaux agréables, avec des espaces de travail correctement dimensionnés et fonctionnels. La charge de production maintenance et travaux devait être préparée et réalisée dans des conditions optimales avec des effectifs suffisants.

Au lieu de tout ça, le constat a un goût amer et de nombreuses Unités Territoriales Mixtes (UTM) sont sous tension :

- Tension sur les femmes et les hommes qui sont sur-sollicités, beaucoup commencent à se poser des questions sur leur avenir à la SNCF,
- Tension sur la production, on manque cruellement d'agents utilisables dans les équipes pour garantir une production robuste en programmation, en qualité et en sécurité. Cette tension est accentuée par des objectifs de recrutement en deçà des besoins,
- Tension sur les roulements d'astreinte, il faut parfois mutualiser les astreintes entre UTM,
- Tension sur la charge de travail, les encadrants ont vu la nature de leurs missions évoluer et leur nombre augmenter,
- Tension sur des postes qui sont tenus parfois par des collègues inexpérimentés, certains étant même en formation ATT CAD ou ATT TS. La mise en œuvre du nouveau cursus jeune cadre va accentuer ce phénomène,
- Tension sur les objectifs qui sont parfois inatteignables tant certaines UTM ont été sous-dimensionnées,

Cette situation de tension, tant dans les effectifs que pour les agents, ces alertes lancées par des agents qui n'ont pas pour habitude de se plaindre, ne doivent pas rester sans réponse de la part de l'entreprise.

La CFDT cheminots l'a exprimé en comité de suivi maintenir demain le 7 juin dernier.

Pour la CFDT Cheminots, la réduction de personnel n'est pas justifiée, (5% de l'encadrement des unités) alors même que les projections de charge sont à la hausse et que la nouvelle organisation ne démontre toujours pas son efficacité. Enfin les premiers audits réalisés dans les établissements tête de file du programme Maintenir Demain sur la base de remontées terrain informelles issues de ces établissements, semblent complaisants et ne remettent pas suffisamment en question la sécurité vis à vis des difficultés résultant de la nouvelle organisation. La CFDT demande donc des audits impartiaux, reposant à la fois sur l'analyse de la situation en termes d'efficacité de la production et de suivi de la sécurité des circulations et des personnes, ce dernier facteur intégrant nécessairement les risques psycho sociaux, donc un audit intégrant un volet production, un volet sécurité et un volet RPS.

Devra-t-on connaître un nouveau Brétigny pour que les bonnes questions soient enfin posées ? »

Par ailleurs, la disparition du regard croisé DPx/TO/TA/Agents qui existait auparavant et qui savaient, quoi qu'on en ait dit, associer les différentes spécialités que sont la Voie, la Caténaire, SE, SM, Télécoms, mais aussi les services Circulation et Voyageurs. Ceci met à mal la robustesse de nos process.

La SNCF, et Réseau certainement plus que n'importe quelle autre SA s'appuie sur une transmission orale considérable, mise à mal par le silotage des fonctions voulue par la structure du programme Maintenir Demain.



SUR LE SUJET PRODUCTION :

Nous constatons chaque jour la défaillance des établissements à réaliser la production et ce constat est accentué comme nous l'avons dit précédemment dans les établissements déjà organisés maintenir demain.

Du côté de la production de terrain, des questions se posent sur la capacité des équipes à pouvoir réaliser l'ensemble des tâches et chantiers. En effet, les effectifs disponibles sont depuis des années maintenant bien en deçà des cadres d'organisation. Pour assurer le travail, nos collègues se voient régulièrement refuser des congés et autres repos compensateurs.

Avec les futurs plans de charge consécutifs aux annonces d'augmentation du budget de SNCF Réseau, la CFDT cheminots s'inquiète du risque fort de manque de main d'œuvre. Les conséquences seront multiples, dans le meilleur des cas, report des chantiers, dans le pire des cas épuisement des équipes pour boucler les projets avec une explosion des compteurs agents et des risques d'AT ou RPS. Un indicateur est le taux de démissions, dont les causes multiples comprennent le découragement face à ces situations non maîtrisées et durables. Le recrutement de nouveaux agents à Réseau est imparfait et les délais de formation toujours trop longs pour une mise en production rapide des nouvelles recrues afin de combler les postes vacants dans les entités et renforcer la production.

Certaines missions ne sont plus ou mal assurées, ce sont souvent ces tâches orphelines qui étaient réalisées par les TO, les TA ou les DPX dans les anciennes unités et qui n'ont pas toujours trouvé reprenneur dans le modèle maintenir demain.

Pour conclure, il est maintenant capital de tenir compte des observations de l'encadrement ayant assuré la transition Maintenir Demain, maintenant que toutes les équipes ont basculé et que le modèle a atteint ses limites. La CFDT Cheminots demande un nouveau comité de suivi et de réelles actions.



Texte || Fabrice Chambelland

LA CFDT VOUS INFORME

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024, LA CPRP SNCF DEVIENT LA CPRPF (CAISSE DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE DU PERSONNEL FERROVIAIRE)

POINT RETRAITES

LA CPRP DEVIENT LA CPRPF

Au cours du Conseil d'Administration de la CPRP SNCF du 13 Décembre 2023, les Administrateurs CFDT ont acté le passage de la CPR en Caisse de Branche, en votant POUR.

La CGT a voté CONTRE cette évolution car elle demande toujours la réouverture du régime spécial, qui est fermé depuis déjà plusieurs années. Sud Rail s'est abstenu.

A cette occasion, un nouveau site internet sera disponible à partir du 9 Janvier 2024, pour l'ensemble des Cheminots du ferroviaire. Tout ceci se fera en plusieurs vagues. Le nouveau site se veut plus convivial et plus accessible, notamment pour les mal-voyants.

Malgré les courriers de cadrage de la Première Ministre et des Ministres des différentes tutelles, demandés par la CFDT, le lancement de la caisse de branche se fait avec plus d'un an de retard.

En effet, certaines administrations de l'État ralentissent les travaux, pour d'obscures raisons.

C'est notamment le cas de la CNAM. Cette dernière a imposé à l'État et à la CPR d'utiliser les logiciels de la CNAM pour la gestion des agents contractuels et a refusé l'accès à la CPR d'avoir un accès direct au logiciel NET-ENTREPRISES.FR.

De ce fait, la CPR devra saisir manuellement les déclarations des arrêts maladie (pour les salariés contractuels) dans les outils de la CNAM, en attendant juin 2025, date à laquelle le logiciel développé par la CPR sera opérationnel.

D'autre part, pendant la période transitoire, allant jusqu'en 2027, la CPR s'est vue imposer d'utiliser des logiciels vieillissants, voire obsolètes de la CNAM, alors que la solution proposée via la MSA était plus efficace et totalement connectée avec les interfaces de la CPR.

En conseil d'administration, les représentants de la DSS (Direction de la Sécurité Sociale) reconnaissent que les logiciels étaient vieillissants, et que malheureusement il est difficile et coûteux de les renouveler.

Un courrier d'information sera envoyé à l'ensemble des agents du ferroviaire du régime général pour les informer du passage de la CPAM à la CPRPF.

Une lettre d'information sera également envoyée par la SNCF à l'ensemble des agents statutaires. La CPR, après consolidation des données avec la CNAM, s'attend à gérer 75 692 personnes supplémentaires en 2024, environ 81 950 en 2025 et environ 88 280 en 2026.

Cette charge de travail sera absorbée par l'embauche d'agents supplémentaires. Un grand nombre d'embauches a dû être reporté suite à la signature tardive de la COG (Convention d'Objectifs et de Gestion) et suite à la parution très tardive des décrets adéquats. Ces différents retards ont donc différé certaines embauches, et par décalage le développement en interne des nouveaux logiciels.

Texte || Pascal Descamp

JO 2024

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 : LES ENJEUX DE LA PRODUCTION ET LES IMPACTS POUR LES CHEMINOTS.

Attendus, redoutés, espérés, critiqués Depuis des mois, « Paris 2024 » est un sujet d'actualité, parfois brûlant, et chacun a son avis sur l'enjeu de l'année.

Accueillir les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques est un défi majeur pour la France. La CFDT Cheminots le dit depuis des mois : pour y répondre, il est impératif de considérer les événements dans leur entièreté. Besoins en production, en emplois, conditions de mise en œuvre, accompagnement social, collectif et individuel... Les sujets sont nombreux et nécessitent d'être traités avec sérieux et détermination. Pour la CFDT Cheminots, pas question de laisser quoi que ce soit de côté : nombre de salariés français subiront divers bouleversements en matière de temps et d'organisation du travail

Les services de l'État se doivent d'être à la hauteur en matière de service public. De forts besoins notamment sécurité et de secours seront évidemment nécessaires en Île-De-France mais la capacité et la qualité des transports RATP et SNCF sont regardés de près.

Chaque mois, la Direction du Groupe SNCF réunit les organisations syndicales afin de les informer des impacts sur la production et les salariés et d'en négocier les contreparties.

Sont attendus, 20 000 journalistes, 4 milliards de téléspectateurs pour 100 000 heures de diffusion TV, 15 millions de personnes sur le parcours de la flamme et 70 000 volontaires

10500 athlètes sur 35 sites de compétition pour les JO
4500 athlètes sur 17 sites de compétition pour les jeux paralympiques

Le groupe SNCF, également supporteur officiel des Jeux Olympiques et Paralympiques a pour challenge d'assurer un niveau de production exceptionnel en Ile de France durant la période.

Le 28 Novembre dernier, conformément à l'agenda Social 2023, s'est tenue une Table Ronde spécifique aux JO et présidée par Philippe Bru, le nouveau DRH du Groupe SNCF.

À date, et considérant que les négociations ne font que commencer, plusieurs mesures sont évoquées, pour autant l'une d'entre elle est actée, l'entreprise s'est engagée à ne pas recourir au décret du 24 Novembre visant à suspendre le repos hebdomadaire.

Les règles d'attribution et d'utilisation des congés ont-elles aussi été définies par décision unilatérale de l'entreprise:

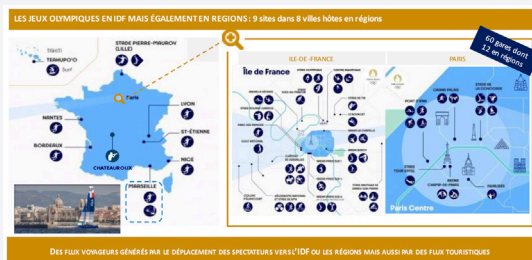
- Possibilité de reporter 8 congés 2024 jusqu'au 30 Juin 2025 (avec accord de la Direction)
- Extension de la période de moindre besoin aux congés de février et de printemps 2024 et 2025. L'indemnité sera versée dès le 1er jour de congé au lieu du 8eme et sera doublée
- Possibilité d'épargner 17 jours au lieu de 10 sur le CET, l'abondement sera doublé dès le 6ème jour épargné.
- Majoration de la mesure dite « rachat de RTT » de 25 à 30%



Jeux Olympiques
Du vendredi 26 Juillet au dimanche 11 Août 2024.
Jeux Paralympiques
Du mercredi 28 Août au dimanche 8 Septembre 2024.

PARIS 2024 EN CHIFFRES :

Le pays prévoit de recevoir 13,9 millions de visiteurs nationaux et 1,2 millions de visiteurs étrangers



LE VERSEMENT D'UNE PRIME

La direction a proposé le versement d'une prime exceptionnelle d'un montant de 50€ par journée de service. Cette première proposition de la direction a été faite lors de la table ronde de novembre. Pour la CFDT Cheminots, il faut aller plus loin et traiter :

- La question de périmètre géographique. Même si les JO et JOP sont ceux de Paris, plusieurs territoires seront concernés ;
- La question du périmètre des agents éligibles et le traitement de « l'appel aux volontaires » ;
- La question de « l'avant » et de « l'après ». En effet, nombre de cheminots sont d'ores et déjà à pied d'œuvre pour préparer les JO. Il n'est pas envisageable qu'ils ne bénéficient pas des mesures décidées.

De même, le travail ne s'arrêtera pas à la cérémonie de clôture et la CFDT Cheminots entend bien, par exemple, œuvrer pour que les recrutements effectués à l'occasion des JO soient pérennes. Pour la CFDT Cheminots, il faut donner de la visibilité.

FACILITER LA GARDE DES ENFANTS ET RÉPONDRE AUX ENJEUX DES SALARIÉS QUI SERONT MOBILISÉS

La direction a négocié avec le CCGPF l'augmentation du nombre de places proposées en colonies de vacances. La priorité sera donnée aux agents ayant accepté de décaler leurs congés durant la période des JO. Plus généralement, la question des conditions de vie personnelles des agents qui seront mobilisés doit être au cœur des échanges avec la direction.

AVOIR UN VÉRITABLE AUDIT DE L'ÉTAT DU RÉSEAU

Si l'État veut réussir les JO & JOP, il faut un outil industriel – le Réseau – capable de tenir et de permettre l'augmentation des circulations prévues. La CFDT Cheminots demande donc à ce qu'un diagnostic clair et sincère du Réseau soit établi.

ÉTABLIR LES ENJEUX ÉCONOMIQUES

Pour la CFDT Cheminots, les discussions doivent être menées sur la base d'un partage transparent des enjeux économiques. A ce stade, c'est plutôt l'opacité qui prédomine. Volontaire ou imposée par absence de données, cette situation est préjudiciable à la conduite des négociations. Pour la CFDT Cheminots, les premières propositions de la Direction du Groupe sont restrictives et insuffisantes.

En effet, ne sont concernés par ces différentes mesures que les agents qui concourent directement à la production sur une journée d'épreuves. C'est à la fois oublier un certain nombre de métiers pourtant partie prenante, et que les JO impacteront la production et les salariés en amont et en aval des jeux (en IDF mais également en province). De plus, **TOUS LES PROJETS DE RÉORGANISATION DOIVENT ÊTRE SUSPENDUS DES LE 1^{ER} JANVIER 2024.** L'entreprise a besoin de ses salariés pour affronter l'enjeu de portée nationale qu'est l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques sur le territoire.

Lors des prochaines Tables Rondes la CFDT Cheminots s'emploiera à revaloriser la première proposition de compensation financière, le nombre de salariés bénéficiaires et sera force de propositions quant à l'accompagnement social.

Thomas CaveL || Sabine Le Toquin.
Secrétaire Général || Secrétaire Nationale
de la CFDT Cheminots



CAMPAGNE

« GET ME HOME SAFELY »

L'ETF (Fédération Européenne des travailleurs des transports) lance une campagne «get me home safely» : «Ramenez-moi à la maison en toute sécurité». Interpellation des employeurs au niveau européen.

Cette campagne mise en place par ETF à laquelle la CFDT Cheminots est affiliée a pour but de sensibiliser sur le fait que dans un secteur des transports où les femmes sont déjà peu représentées (22% seulement sont des femmes), il est impératif pour les employeurs de garantir des déplacements domicile-travail en toute sécurité pour les travailleuses.

En effet, le travail posté et les heures de début ou de fin de service sont répandus dans tous les modes de transports et il était impératif pour ETF de répondre à cette problématique. C'est pourquoi, une enquête menée par ETF à l'initiative du comité des femmes auprès de 3000 travailleuses des transports a révélé une augmentation inquiétante du harcèlement sexuel, des abus physiques, verbaux et non verbaux. 63% des travailleuses des transports en Europe ont été victimes d'au moins un acte de violence récent, et 26% estiment que le harcèlement fait partie du travail et n'ont pas signalé le problème ; cela inclut leur trajet pour se rendre au travail.

Le problème réside dans le fait que l'obligation de santé et sécurité au travail de l'employeur prend fin lorsque les salariés quittent les locaux de l'entreprise. La législation en place au niveau européen prend fin lorsque les salariés quittent les locaux de l'entreprise et n'inclut pas les déplacements domicile-travail. Les risques générés par les temps de trajet pour se rendre sur le lieu de travail ne sont pas pris en compte.

Il est nécessaire que les employeurs s'emparent du sujet et garantissent à l'ensemble des travailleurs des déplacements sûrs pour se rendre au travail et en revenir en application de l'article 3 de la C190 de l'OIT (Organisation Internationale du travail) concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail s'applique lors « des déplacements domicile-travail ».

Plusieurs vidéos thématiques sont venues présenter cette campagne



Le comité des femmes d'ETF a travaillé à définir plusieurs exigences clés :

→ Se rendre au travail en toute sécurité en tant qu'obligation politique, patronale et communautaire locale.

ASSURER DES DÉPLACEMENTS SÉCURISÉS EST UNE OBLIGATION POLITIQUE

→ Ratifier la C190 de l'OIT concernant la violence et le harcèlement dans le monde du travail et mettre en œuvre les dispositions dans la législation nationale.

→ Rendre obligatoire l'évaluation (basée sur le genre) des risques sur le lieu de travail pour se rendre au travail.

SE DÉPLACER EN TOUTE SÉCURITÉ EST UNE OBLIGATION DE L'EMPLOYEUR

→ Inclure les déplacements domicile-travail dans l'évaluation des risques sur le lieu de travail.

→ Appliquer une évaluation des risques basée sur le genre, y compris sur les trajets individuels pour se rendre au travail et les « déplacements domicile-travail au sein de l'entreprise » (par exemple dans le secteur ferroviaire, il y a souvent une distance importante entre les sanitaires, les vestiaires et le lieu de travail réel).

→ Surveiller la violence et les agressions sur le lieu de travail, y compris pendant les déplacements domicile-travail, et fournir des données ventilées par genre.

→ Fournir des solutions sûres en l'absence de transports publics (par exemple taxis ou minibus payants) négociées avec les syndicats.

LA SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL DOIT ÊTRE UNE OBLIGATION DE LA COMMUNAUTÉ LOCALE

→ Fournir des transports publics sûrs, accessibles et abordables aux travailleurs qui se déplacent la nuit.

→ Négocier des solutions entre les employeurs, les syndicats et la communauté.

→ Appliquer une perspective de genre dans la planification et la conception de la ville (par exemple, entreprises, logements, transports publics, garde d'enfants).

→ Inclure les préoccupations des travailleuses dans la conception et la planification des infrastructures des espaces ouverts, des infrastructures de transports publics, des aires de stationnement sécurisées, de l'éclairage public et du soutien technique.



Texte || Céline Ruffié

PAYS DE LOIRE

TRANSFERT VERS LA FILIALE SNCF VOYAGEURS LOIRE OCÉAN* (SVLO) : OÙ EN EST-ON ?

Depuis l'annonce de l'obtention du marché par la filiale SNCF SVLO* pour le lot Sud-Loire, nous sommes rentrés pour les collègues concernés en région Pays de La Loire dans la phase de volontariat.

Cette phase qui courait jusqu'au 15 novembre dernier a mobilisé la direction TER pour convaincre un maximum de salariés. Sur le fond, de nombreux collègues ne cachent pas leur perplexité face à une direction qui ne dit pas tout de ses intentions sur le cadre social de la future filiale. Le point. La « transformation » ne se décrète pas, elle se construit par le dialogue social. C'est un fait, la direction TER Pays de La Loire a choisi la manière la plus anxiogène et la plus décousue de gérer la transition sociale avec la création de cette filiale.

Nous sommes loin des engagements pris par le Vice-président des transports de la région Pays de La Loire qui avait indiqué fin juin à l'ensemble des organisations syndicales dont la CFDT que des « négociations sociales s'ouvrent au plus vite » pour rassurer les cheminots. Malgré le rejet de l'ouverture à la concurrence, la CFDT avec les autres organisations syndicales de manière responsable a proposé la rédaction d'un accord de méthode pour organiser dans le temps les discussions sur les différents volets du cadre social de la filiale. Refus catégorique de la direction qui se réfugie derrière des arguties juridiques pour ne pas avoir à affronter son devoir de transparence vis-à-vis des collègues et sa responsabilité vis-à-vis des organisations syndicales par un dialogue social par anticipation.

Ceci n'est pas une vue de l'esprit, c'est la loi qui le dit : le décret 2019-696 du 2 juillet 2019 précise que cette visibilité doit comporter : « Les éléments du cadre social de l'entreprise, notamment son environnement de travail, sa politique salariale, les avantages auxquels peut prétendre le salarié au titre des congés payés, de la durée et de l'aménagement du temps de travail, du compte épargne-temps et du compte personnel de formation, ses institutions représentatives du personnel, sa politique de mobilité et de parcours professionnels, sa

politique d'action sociale et de prévoyance ainsi que toute autre information utile à l'exercice du choix du salarié ». C'est cette position qui a été défendue par la CFDT lors de la DCI unitaire et reprise dans le relevé de conclusion. *SVLO qui est une filiale en action simplifiée (SAS) de la S.A voyageurs.

Le **GTSE : un espace à la seule main de la direction qui ne convainc pas la CFDT. Pour la CFDT, cette commission qui est une émanation du CSE TER PDL est en charge d'évaluer les conséquences économiques et sociales du détournement de l'activité tram-train et technicentre dans le cadre de l'appel d'offre remporté par la filiale SVLO.

En aucun cas, elle ne peut se substituer à la prérogative des organisations syndicales dont le rôle est de négocier le cadre social de SVLO. Une curieuse manière d'organiser le dialogue social de manière rigide ou la direction garde la faculté de répondre ou pas aux participants et de distiller au gré de ses envies des informations parcellaires. Une curieuse conception du dialogue social qui démontre que l'aspect social est la dernière roue du carrosse pour cette direction. La direction annonce un volontariat à 75 %.

Pour la CFDT régionale, ce chiffre représente davantage une résignation qu'une adhésion pleine et entière, des collègues voulant d'abord privilégier leurs bassins d'emplois tout en étant inquiets sur les conditions d'emploi et dont la direction ne veut toujours rien dévoiler à ce stade. Par ailleurs, les salariés ont reçu tardivement le calcul de leur taux d'affectation. C'est pourtant une information essentielle qui détermine la place des salariés potentiellement transférables par des effets de seuil. Pour certains collègues, ce calcul interroge sur la fidélité de la description de l'activité réelle.

La CFDT instruit actuellement les dossiers et effectuera une évaluation juridique pour défendre les intérêts des salariés. C'est dorénavant la phase de désignation qui va s'ouvrir, une période durant laquelle les salariés retenus et/ou désignés vont être informés par la direction. La CFDT suit très attentivement ce dossier. D'autres DCI seront certainement à prévoir d'ici là nous indique l'équipe CFDT qui a également interpellé par courrier le Vice-Président de la région en charge des transports de la région Pays de La Loire pour lui rappeler ses engagements à poursuivre le dialogue social.

*SVLO (Société Voyageurs Loire Océan)

** GTSE : Groupe de Travail socio-économique



NORMANDIE

PARI RÉUSSI POUR LES JOURNÉES D'INFORMATIONS CFDT EN RÉGION PAYS DE LA LOIRE ET NORMANDIE

N

antes - le 19 octobre 2023

Près de 50 salariés ont répondu présent à l'invitation de la CFDT Cheminots Pays de La Loire pour une journée d'information à la concurrence. Autour de Thomas Cavel, secrétaire général de la CFDT, les collègues présents ont pu être informés sur le cadre social et réglementaire, le point étape sur la phase de volontariat et les autres étapes à venir jusqu'au transfert vers la filiale Voyageurs Loire Océan. Il faut dire que les salariés s'interrogent sur cette période particulière :

« Ai-je intérêt à me porter volontaire dès à présent ? ou dois-je attendre la phase de désignation ? »,

« Que se passe-t-il si je refuse le transfert ? »

« Quel sera ma rémunération garantie si je décide de rejoindre la filiale ? »

Des questions au cas par cas auxquelles ont répondu Thomas Cavel et les équipes CFDT en local.

Les collègues ont pu échanger avec l'équipe CFDT également sur l'actualité sociale et la tenue de la table ronde salariale prévue le 8 novembre.

Autour d'un moment de convivialité, les collègues ont pu continuer leurs échanges avec les élus CFDT présents du CSE TER Pays de La Loire qui représente la deuxième force syndicale dans la région.

des collègues ont véritablement apprécié, l'un d'entre eux nous a précisé avoir aimé venir sur un temps long grâce au temps syndical car « notre attention est entière et c'est aussi l'opportunité de croiser des collègues d'autres services ». À l'issue de cette journée, certains ont décidé de rejoindre la CFDT.

C

aen - le 5 décembre 2023

De nombreux cheminots venus des quatre coins de la Normandie se sont donnés rendez-vous à Caen le 5 décembre dernier pour cette journée d'information CFDT. Au programme une information multithématique comme l'ouverture à la concurrence sur l'Étoile Caennaise ou le décryptage des mesures NAO. Autour de Mickael Layne, nouveau secrétaire générale de l'UPR de Normandie : Thomas Cavel, secrétaire général de l'Union Fédérale des Cheminots et Activités Complémentaires, Pascal Couturier, secrétaire général de la FGAAC (syndicat national des conducteurs), Nicolas Dardilhac (secrétaire adjoint de la FGAAC), Salima Lachhab-Taoussart, et Ali Benhadjba tous deux secrétaires généraux adjoint du syndicat national des Cheminots (SNCAC).

Les échanges ont pu se poursuivre durant le moment de convivialité avec le repas, les collègues ont fortement apprécié là aussi la démarche CFDT. L'entre eux nous confiait « ce que j'aime avec la CFDT, ce qu'elle ne nous dit pas ce que l'on doit penser mais ce que l'on doit comprendre pour se faire son avis ». Un avis qui reflète une valeur cardinale à la CFDT : l'émancipation.

D'autres en ont profité pour renouveler leur carte loisirs auprès du partenaire CEZAM 2024 et/ou se tenir informé du catalogue de formations proposées par le partenaire CEFER.

L'après-midi, les salariés contractuels présents ont pu obtenir des réponses sur le stand animé par Ali Benhadjba au titre du Pôle Technique Nationale des contractuels.

Un pari réussi pour les organisateurs normands, des collègues qui sont donc repartis bien informés avec pour certains une carte CFDT en poche.

Texte || Ali Benhadjba



2023, UNE ANNÉE MITIGÉE EN TERMES DE PROPOSITIONS DE LOGEMENT.

Après une année 2022 qui a vu un certain nombre d'avancées obtenu par la CFDT Cheminots notamment dans le domaine de l'offre de logement à destination des cheminots, force est de constater un net recul en cette année 2023. Plusieurs facteurs sont en cause notamment, le changement opéré par l'agence dans le processus d'offre de logement, la modification de l'offre de crédit "SOFIAP" , les effets de la loi "ELAN"

LA MISE EN PLACE DU PROJET "GEODE" (GESTION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE)

Dorénavant les cheminots devront se connecter à une plateforme "AL'in" gérée par action Logement pour prétendre à un logement. Au delà de ce que la CFDT Cheminots considère comme une "perte de souveraineté" de la SNCF dans le processus d'attribution il s'avère que nos craintes soulevées en 2022 lors du lancement de cette plateforme se soient concrétisées car nous enregistrons aujourd'hui des remontées de centaines de cheminots insatisfaits tant par le système imposé que par l'offre devenue artificiellement pléthorique.

Comment expliquer que pour accéder à un logement proposé par une filiale de notre groupe les cheminots soient contraints de passer par les fourches caudines d'une plateforme gérée par un organisme extérieur ? Comment expliquer aux cheminots que malgré une offre plus abondante, les taux de transformation soient si faibles.

Pour la CFDT Cheminots le compte n'y est pas et le système est à repenser.

LA MODIFICATION DE L'OFFRE DE CRÉDIT "SPÉCIALE CHEMINOTS" NÉGOCIÉE AVEC LA SOFIAP

La CFDT avait travaillé à la co-construction d'une offre spécifique de crédit pour faciliter l'accès à la propriété aux cheminots. En effet cette offre prévoyait la création d'un PTZ (Prêt à Taux Zéro) adossable au PTZ de l'état et qui pouvait atteindre les 45 000 euros pour un couple de cheminots en Ile de France. La SOFIAP, partenaire privilégié de la SNCF s'engageait à s'aligner sur les taux en vigueur sur le crédit principal. Les cheminots, suite à une décision unilatérale, ne bénéficient plus de ces conditions avantageuses et se verront octroyer un "rabais" de 50 % sur les taux d'intérêts. La CFDT Cheminots déplore et dénonce une fois de plus ce recul incompréhensible concernant une offre qui avait trouvé son public et qui permettait de cimenter la relation entre le cheminot, son entreprise et son parcours de vie.

LA LOI ÉLAN, INADAPTÉE ET INJUSTE POUR LES CHEMINOTES ET CHEMINOTS

La loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi Elan) a été construite initialement autour de deux piliers principaux : libérer la construction et protéger les plus fragiles. Cette loi institue dorénavant la gestion en flux de l'offre logement au détriment de la gestion en stock.

La gestion en flux rompt le lien entre un logement physiquement identifié et un contingent de réservations. Elle porte sur l'ensemble du patrimoine de logements locatifs d'un bailleur à l'échelle d'un département notamment.

Elle instaure également une primauté aux représentants de l'état que sont les préfets dans la délivrance des logements.

La CFDT Cheminots au regard de ces nouvelles règles craint à juste titre qu'elles entraînent une raréfaction de l'offre logement et l'accentuation de la pénurie de logement. En outre la CFDT Cheminots s'alarme du fait que certaines corporations telles que les salariés de l'AH-HP en soit exemptés car considérés à juste titre comme travailleurs essentiels alors que les cheminots seront durement touchés nonobstant leur apport vital à la société de par leurs missions. Quelles règles de bon sens ont régi cette loi ?

ET MAINTENANT ?

La CFDT Cheminots Porte en ses gènes la volonté d'aider et de participer au bien être de ses mandants et adhérents et considère que la proposition d'une offre logement diversifiée, abordable et durable est une nécessité. À ce titre les principaux chantiers qu'elle poursuivra en 2024 seront les suivants :

- Action auprès des pouvoirs publics pour inclure les cheminots dans la liste des corporations exclues en conséquence de la loi "ELAN"
- Création d'une offre de "prêts bonifiés" exclusive pour les cheminots
- Proposition d'un parcours résidentiel simplifié
- Proposition de rachat de logements aujourd'hui proposés en location à l'achat aux cheminots en ayant la jouissance
- Proposition d'un "bail" à loyer maîtrisé pour les cheminots faisant valoir leurs droits à la retraite et désirant conserver leur logement
- Proposition d'un plan de transformation de bureaux ou locaux d'activités en logements pour alimenter l'offre à destination des cheminots
- Poursuite et amplification de "Forums Logement CFDT" sur tous les territoires.

Plus que jamais la place du logement est centrale dans la vie des cheminots et dans le contrat moral qui les lie à leur entreprise. La CFDT dans toutes ses composantes continuera à porter ses revendications, les faire vivre et prospérer au bénéfice des cheminotes et cheminots d'aujourd'hui et de demain.

Texte || Bazoumana Sanogo

NOS JEUNES CFDT CHEMINOTS PRÉSENTS À #THEEVENT : LE RASSEMBLEMENT DES JEUNES DE LA CFDT

Fin novembre avait lieu à la Londe les Maures un rassemblement jeunes organisé par le groupe jeunes de l'URI Paca avec l'aide de plusieurs fédérations ainsi que la confédération CFDT.

Durant trois jours, sous la forme de tables rondes et débats et avec de nombreux intervenants et invités, ont pu se dérouler des échanges avec les jeunes de différentes fédérations CFDT venant de tous les horizons professionnels autour de problématiques communes telles que : la transition écologique, les relations intergénérationnelles, l'accès au logement des jeunes, l'accès à l'emploi, le pouvoir d'achat des jeunes dans ce contexte d'inflation, les conditions de travail.

Cet évènement venait s'inscrire dans un écho parfait aux mots qu'avaient pu tenir l'ancien secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger : « La CFDT veut être à l'image de la société pour mieux répondre aux défis qui sont devant nous. Et pour cela nous avons besoin de votre regard, de votre expérience et de vos idées. Notre syndicalisme c'est vous qui le faites bouger ! Je sais que se syndiquer ça n'a rien d'un reflex pour votre génération ; ça ne l'était pas non plus pour les générations précédentes. Alors pourquoi rejoindre la CFDT ? Parce que c'est LE moyen de peser sur les décisions qui vous concernent, celles qui se prennent au sein de votre entreprise, celles qui façonnent la société, celles qui ont un impact sur VOTRE quotidien. Mais aussi parce que dans l'entreprise la solidarité, le sens du collectif ça aide à être plus fort !! ». Le syndicalisme de demain doit être écrit par les jeunes avec l'aide et l'expérience des anciens !

Pendant ces 3 jours, nos jeunes militants ont été rejoints par de jeunes militants syndicaux européens, ce qui a permis de faire le constat que les préoccupations de la jeunesse au travail sont partagées peu importe le pays. Ils ont également pu confronter les pratiques pour développer l'engagement syndical auprès des jeunes travailleurs et renforcer la participation active des jeunes au sein des structures syndicales. À cette fin, il est essentiel que les syndicats comprennent la situation des jeunes travailleurs et se saisissent de leurs aspirations dans un monde professionnel en constante mutation !

Marylise Léon était également présente, fait avec une intervention remarquée sur le sujet du pouvoir d'achat, une préoccupation particulièrement criante pour les jeunes en cette période d'inflation.

**Texte || Céline Ruffié,
Caroline Lantz
Pierre Schydowski**

Elle a terminé son intervention par ces mots très justes « Nous devons faire plus de place aux jeunes dans notre organisation. Il y a un enjeu à bien les accueillir, les aider à faire un bout de chemin avec nous et les encourager à prendre des responsabilités ».





ÉNERGIE - PARTAGE - EXCELLENCE

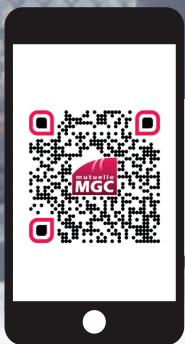
"J'ai choisi la mutuelle MGC car nous partageons les mêmes valeurs"

Laetitia Blot

Adhérente à la gamme MGC EXPRESS
Cheminote

MMA (Mixed Martial Arts)

Championne du monde Hexagone MMA 2022
Vainqueur au MMA Grand Prix 2020 et 2021
Championne de judo, lutte et sambo



**DÉCOUVREZ
SON INTERVIEW
EXPRESS EN VIDÉO**

[mutuelleMGC.fr](https://www.mutuelleMGC.fr)



01 40 78 57 10

du lundi au vendredi, 9h à 17h30 (appel non surtaxé)

Mutuelle santé • Prévention • Prévoyance



Mutuelle Générale des Cheminots (MGC), mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, SIREN n° 775 678 550, dont le Siège social est situé 2 et 4 place de l'Abbé G. Henocque 75013 Paris, et au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ACPR, située 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

[mutuelleMGC.fr](https://www.mutuelleMGC.fr)



©Mutuelle MGC 2023 • Réf: 2023-290-1
Crédits photographiques : Gil Lefauconnier - Shutterstock